LEFFARMOR communauté

PLUi-H

REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE

REGLEMENT GRAPHIQUE - VUES COMMUNALES

PIECE 5.2.2

BOURG - LANVOLLON

Règlement graphique arrêté en conseil communautaire le 8 juillet 2025

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Zones

- UA
- UAc
- UB
- UC
- UD
- UE
- Ugdv
- UL
- UY
- A
- Ap
- AY
- N
- Nc
- Ni
- Nl
- Np
- Nr
- 1AU
- 1AUE
- 1AUy
- 2AU
- 2AUE
- 2AUy

Mixité fonctionnelle

- Périmètres de centralité commerciale
- Lineaire commercial souple
- Lineaire commercial strict

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Espaces Boisés Classés
- Espaces verts protégés
- Zone humide
- Haies et talus à protéger
- Mur à protéger
- Arbre remarquable
- Elément de patrimoine bâti ou archéologique à protéger

Loi littorale

- Bande littorale des 100 m
- Espaces proches du rivage

Divers

- Emplacement réservés
- secteurs OAP
- Secteurs OAP densification
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol L 151-34 2Â°
- Marge de recul
- Changement de destination
- Changement de destination hangar agricole

Bâtiments

- principaux
- annexes

N

0 500 1 000 1 500 2 000 m